

2023

10 septembre 1947.

Action de l'"Aide suisse par le livre"
en faveur des prisonniers de guerre
allemands en France.

Département politique. Proposition du 1er septembre 1947.

Dans sa séance du 19 novembre 1946, le Conseil fédéral, estimant que le gouvernement suisse ne pouvait pas s'engager lui-même dans une action en faveur des prisonniers de guerre allemands en Angleterre, vota un crédit de fr. 250'000.- * destinés à couvrir les frais d'une action qu'entreprendrait dans ce domaine l'"Aide suisse par le livre". Cette décision était l'aboutissement de longs pourparlers qui avaient débuté par une offre du gouvernement suisse aux autorités de Londres en 1945 déjà.

D'entente avec les autorités britanniques compétentes, l'"Aide suisse" organisa des tournées de conférences dans les camps de prisonniers allemands en Angleterre et envoya également des livres pour compléter les bibliothèques des camps. Les résultats de cette action dépassèrent toute attente et furent unanimement appréciés, tant par les autorités britanniques que par les prisonniers eux-mêmes.

Le département politique, qui n'avait pas cru devoir mettre en une fois à la disposition de l'"Aide par le livre" la totalité des fr. 250'000.- approuva, devant les succès encourageants de cette action, des dépenses jusqu'à concurrence de fr. 185'000.-, à savoir:

Tournées de conférenciers suisses	fr. 25'000.-
Achat et envois de livres	fr. 160'000.-
	<hr/>
	fr. 185'000.-

Il reste donc fr. 65'000.- du crédit voté le 19 novembre 1946 par le Conseil fédéral.

L'"Aide suisse par le livre" désirerait maintenant que le solde de ce crédit lui soit versé aux fins de pouvoir procéder à un envoi de livres dans les camps de prisonniers de guerre allemands en France. L'ambassadeur de France, d'autre part, s'est adressé au département politique pour lui demander officiellement que l'"Aide suisse par le livre" fût autorisé à étendre son activité, notamment par des conférences, aux prisonniers allemands en France.

Etant donné l'esprit de la décision antérieure du Conseil fédéral et les résultats satisfaisants obtenus par l'action de l'"Aide

* Ce crédit a été prélevé sur le poste "Poursuite des oeuvres d'entraide internationale" du compte "Mesures diverses pour la protection du pays".

suisse par le livre" en Angleterre le département politique ne voit pas d'objection à accéder à la requête qui lui a été soumise tant par l'"Aide suisse par le livre" que par les autorités françaises. Il prie dès lors le Conseil fédéral fédéral d'approuver que les fr. 65'000.- restants du crédit de fr. 250'000.- voté le 19 novembre 1946 pour une action en faveur des prisonniers de guerre allemands en Angleterre, soit versé à l'"Aide suisse par le livre" pour une action similaire en faveur des prisonniers de guerre allemands en France. Il reste bien entendu que, comme pour les montants précédents, ce crédit gardera le caractère d'une contribution du Conseil fédéral à l'oeuvre en général de l'"Aide suisse par le livre" et qu'il ne doit pas être présenté comme une aide spécifique de la Suisse aux prisonniers de guerre allemands en France.

En conséquence, d'accord avec le département des finances et des douanes, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e

de prendre acte avec approbation du présent rapport.

Extrait du procès-verbal au département politique, au département des finances et des douanes pour exécution, ainsi qu'au département de l'intérieur pour son information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

F. Weber.

(Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the name 'F. Weber' and other illegible words.)

(Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the words 'Protokollauszug' and other illegible words.)

(Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the words 'Für den...' and '...').

(Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the name 'F. Weber').